



Vereinigung Cerebral Schweiz
Association Cerebral Suisse
Associazione Cerebral Svizzera

Victimes invisibles : les personnes en situation de handicap toujours exclues des dispositifs de protection

Berne, 28 octobre 2025 – Les personnes en situation de handicap sont particulièrement exposées aux violences, mais restent largement exclues des dispositifs de prévention, de conseil et de protection existants. C'est le constat alarmant dressé par le [Réseau Charte pour la prévention](#) et [l'Association Cerebral Suisse](#) dans le rapport d'approfondissement *Handicap*, publié en annexe du rapport du [Réseau Convention d'Istanbul](#) sur la mise en œuvre de la Convention en Suisse.

Nombre de personnes en situation de handicap ont besoin d'aide au quotidien, engendrant parfois des relations de dépendance et de déséquilibre. Ces situations, combinées à des préjugés et à des obstacles structurels, augmentent le risque d'être victimes de violences. Pourtant, les mesures de lutte contre la violence mises en place par la Confédération et les cantons prennent rarement en compte leurs besoins spécifiques. Les personnes en situation de handicap restent ainsi largement invisibles dans ces politiques, alors qu'il est urgent d'agir pour mieux les protéger.

Des lacunes juridiques préoccupantes

Le rapport souligne que, si le Code civil Suisse prévoit des mesures de protection spécifique pour les victimes de violence domestique – notamment le principe du « qui frappe part » (art. 28 cc) – ces dispositions ne s'appliquent pas aux personnes vivant en institution. Un traitement à deux vitesses pour le réseau Charte pour la prévention, qui demande l'élaboration d'une loi nationale sur la protection contre la violence afin de combler ces lacunes juridiques et garantir une protection égale pour toutes et tous.

Une protection sans exceptions

Plus largement, le Réseau demande une protection efficace des personnes en situation de handicap contre toutes les formes de violence et les mesures de contrainte, indépendamment de la nature et du degré de leur handicap et quel que soit leur type de logement.

La violence structurelle doit être prise au sérieux et une approche véritablement intersectionnelle mise en œuvre pour ne pas oublier les femmes et les hommes en situation de handicap.

Pour y parvenir, le Réseau appelle notamment à :

- Former les professionnel·le·s concerné·e·s sur les liens entre handicap et violence ;
- Renforcer les compétences des personnes en situation de handicap afin qu'elles puissent reconnaître, signaler et prévenir les violences ;
- Élaborer les stratégies et plans d'action nationaux en collaboration directe avec les personnes concernées et leurs organisations représentatives.

Les stérilisations forcées existent toujours

Le rapport met également en lumière le manque d'offres d'accompagnement à la parentalité et les atteintes persistantes aux droits sexuels et reproductifs des personnes en situation de handicap. Ainsi, les personnes considérées comme durablement incapables de discernement peuvent toujours subir des stérilisations forcées, une pratique pour laquelle la Suisse a été épinglée en 2022 par le Comité de l'ONU pour les droits des personnes en situation de handicap.

L'Association Cerebral Suisse a été fondée par des parents en 1957 comme organisation d'entraide. En tant qu'organisation faîtière de différentes associations régionales, elle représente, encourage et coordonne les besoins des personnes vivant avec une paralysie cérébrale et/ou polyhandicapées, de leurs familles et des experts au niveau national. L'Association Cerebral Suisse est un membre fondateur du réseau charte pour la prévention. Créé en 2011 à Berne par 12 associations, organisations et institutions signataires de la Charte pour la prévention de l'exploitation sexuelle, des abus et autres violations des limites, le réseau s'engage pour une politique de tolérance zéro au sein de ses organisations. Il met l'accent sur le rôle clé des collaborateurs-trices et sur le renforcement des compétences des personnes en situation de handicap. Enfin, il s'engage plus largement pour la prévention de la violence, notamment au sein du réseau Convention d'Istanbul.

<https://www.charta-praevention.ch/fr>

Personne de contact :

Maja Cuk Greiner

Responsable des prestations de services et projets de l'Association Cerebral Suisse

maja.cuk@association-cerebral.ch

032 622 22 21

www.association-cerebral.ch